

Diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif préalable à une vente immobilière

FICHE DÉCLARATIVE ET DEMANDE DE DIAGNOSTIC AUPRÈS DU SPANC DE LA CCGL

Le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif préalable à une vente est une obligation réglementaire. Il permet, de dresser un état des lieux de l'installation d'assainissement non collectif existante. Si l'installation est déclarée non conforme, l'acquéreur de l'immeuble aura alors 1 an pour la mettre en conformité.

L'avis du SPANC sur le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif est délivré sous forme d'un rapport qui sera à remettre au notaire. Le notaire devra en outre informer le SPANC de l'identité de l'acheteur de l'immeuble pour mettre à jour ses bases de données et le suivi des mises aux normes.

Le présent formulaire renseigné et signé doit être envoyé au SPANC de la CCGL à l'adresse indiquée en pied de page.

LE DÉLAI DE LIVRAISON DU RAPPORT EST DE 4 SEMAINES À RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

VOLET 1 : Informations générales

Demandeur du diagnostic : Propriétaire (vendeur) Notaire Agence Immobilière

► L'IMMEUBLE EN VENTE

Adresse :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Superficie de la propriété : m Année de construction de l'habitation ou de réhabilitation :

Année d'installation ou de réhabilitation de l'assainissement :

► LE VENDEUR

Nom et Prénom du ou des propriétaires :

Adresse : Code postal : Commune :

Téléphone fixe: Mobile : Mail :

► L'AGENCE IMMOBILIERE

Nom de l'Agence : Nom et Prénom de la personne référente :

Adresse : Code postal : Commune :

Téléphone fixe: Mobile : Mail :

► LE NOTAIRE EN CHARGE DE LA VENTE (INFORMATION OBLIGATOIRE)

Nom de l'Office : Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe: Mobile : Mail :

Nom et Prénom de la personne référente :

► PERSONNE A CONTACTER POUR EFFECTUER LE DIAGNOSTIC SUR SITE ET SUR RENDEZ-VOUS

le Propriétaire le Notaire l'Agence Immobilière Autre personne (à préciser ci-dessous)

Nom et Prénom :

Téléphone : Mail :

VOLET 2 : informations sur l'immeuble

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE (*maison individuelle < 20EH*)

▪ Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser:)

Détail des **pièces principales* (PP)** :

* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « **pièces principales** » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « **pièces de services** » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

salon et salle à manger séparés séjour véranda

Chambre(s) :..... bureau(x) > 10 m² :..... autre :

AUTRES BIEN IMMOBILIER > 20 EH

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, gîte, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux desservi(s) par l'installation?

Quel est le nombre d'usagers ?

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants (EH) retenu : EH = nombre de pièces principales y compris bureau dont la surface > 10m²

Si l'installation d'assainissement collectif a fait l'objet d'un contrôle de conception et un contrôle de réalisation SPANC, les rapports correspondants sont à joindre au présent document.

A défaut, tout document permettant de comprendre le fonctionnement de l'installation est à joindre au présent document.

VOLET 3 Informations sur le diagnostic

► buts du diagnostic

Le diagnostic de l'assainissement non collectif a pour but de vérifier l'existence et la configuration du système d'assainissement équipant l'immeuble. Le diagnostic doit évaluer l'état de fonctionnement des différents ouvrages. **La finalité de ce contrôle consiste à évaluer l'impact de l'installation existante vis-à-vis de l'environnement et de la salubrité publique et ainsi établir la conformité, ou la non-conformité de l'installation au regard de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôles.**

► préalablement au diagnostic

En prévision du passage de la société **SOLEST Environnement**, prestataire du SPANC de la CCGL, le pétitionnaire ou son représentant en charge de la visite s'engage à fournir un point d'eau fonctionnel et à rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement. Avant le contrôle, le propriétaire devra s'assurer que les différents regards de visite (bouchons de fosse, dalles ciment, descentes de gouttières, etc...) sont accessibles et descellés, afin d'avoir la possibilité de visualiser les différents écoulements d'eau.

Un ouvrage non accessible et non visible sera réputé inexistant et par conséquent, l'installation sera pourra être déclarée non conforme. Merci de votre compréhension.

VOLET 4 : Engagements du pétitionnaire

Je demande au SPANC de faire procéder au diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif préalable à la vente du bien immobilier.

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage :

- À fournir au SPANC toutes les pièces demandées précédemment ;
- À garantir l'accès aux ouvrages d'assainissement non collectif au prestataire du SPANC ;
- À fournir un point d'eau fonctionnel
- À m'acquitter de la redevance actualisée* prévue dans le règlement de service du SPANC qui sera envoyée par le Trésor Public
 - MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE < 20 EH : 237,00 € TTC (ou 166,00€ TTC si l'installation a déjà fait l'objet d'un diagnostic vente de + de 3 ans)
 - AUTRE IMMEUBLE > 20 EH : 474,00 € TTC (ou 332,00€ TTC si l'installation a déjà fait l'objet d'un diagnostic vente de + de 3 ans)
- À m'acquitter d'une redevance de 94€/TTC en cas d'annulation sous moins de 2 jours ouvrés avant la date prévue du contrôle*

La redevance du SPANC sera adressée à :

- Propriétaire (vendeur) Notaire Agence Immobilière

Par défaut, l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de facturation

Fait à:, le

NOM, Prénom et Signature

*Montants des redevances valables jusqu'au 31/12/2025

VOLET 5 : Bon de commande (cadre réservé à la CCGL)

Demande de diagnostic reçu le

Le SPANC de la CCGL demande au prestataire de procéder au diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif mentionnée dans le présent formulaire conformément au cahier des charges du marché de prestations de services.

Fait à Langres, le

Pour le SPANC
Signature (NOM, Prénom et qualité)
PECHIODAT Raphaël
Vice-président CCGL en charge du SPANC